

0860005N
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 72
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2022
Réuni le : 23/06/2022
Sous la présidence de : Philippe Palisse
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MISE A DISPOSITION LOCAUX à L'AMICALE de la cité Branly

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'AMICALE de la cité Branly. Cette convention est conclue pour une première période d'une durée de un an à compter de l'année scolaire 2022/2023, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Cette convention pourra faire l'objet d'un avenant en cas de modification des locaux attribués.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_72_0860005N_220709122102

0860054S

ACADEMIE DE POITIERS

RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS

22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR

86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés MISE A DISPOSITION L

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD
BRANLY-0860005N

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 72

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :